

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 juin 2012**

**CP 12/06-31 bis**

*L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé : M. Moignard.*

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION  
AGRICOLE (F. D. I. A.)  
RAPPORT COMPLEMENTAIRE (1ERE TRANCHE 2012)  
ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE DU PAYS MIDI QUERCY**

---

Le Pays Midi Quercy a élaboré (dans le cadre de son contrat de pays) une charte forestière, dont un des principaux objectifs est d'agir sur le foncier pour dynamiser la gestion forestière.

En effet, la forêt privée est caractérisée par un parcellaire très morcelé qui ne permet pas d'atteindre des surfaces suffisantes pour avoir une exploitation fonctionnelle et rentable.

La mesure 1 de la charte prévoit de constituer une bourse d'échange et d'achat de parcelles forestières et d'accorder des aides pour prendre en charge une partie des frais de notaire.

Lors du Budget Primitif 2012, nous avons décidé, de façon dérogatoire pour les dossiers inscrits aux contrats de pays, d'élargir notre politique en faveur des échanges amiables aux transactions concernant les parcelles boisées, situées au sein du périmètre de cette charte forestière dont la durée est de 3 ans (2012-2013-2014).

Cette bourse d'échange et d'achat nécessite un travail d'animation, évalué à 40 jours par an, soit un budget prévisionnel de 9 740 €.

Le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy sollicite une subvention de 3 798 € (AGR 04482) en cofinancement avec les crédits européens (FEADER).

**Budget Prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Animations (40 jours x 243,51 €)	9 740 €	Europe FEADER	3 798 €
		Conseil Général	3 798 €
		Autofinancement	2 144 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>9 740 €</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>9 740 €</b>

Dans la mesure où cette proposition serait retenue, la situation budgétaire serait la suivante :

* Autorisation d'engagement 2012 .....	420 000 €
* Engagement à ce jour .....	0 €
* Engagement à la présente Commission .....	204 793 €
* Engagement complémentaire .....	<b>3 798 €</b>
* Disponible sur l'exercice 2012 .....	211 409 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver la proposition de subvention de **3 798 €** dans la rubrique contrat de pays : aides aux filières et micro-projets du F.D.I.A. 2012, sachant que la dépense afférente sera imputée à l'article 67452, sous-fonction 928 du Budget Départemental.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde au Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy une subvention de 3 798 € dans la rubrique contrat de Pays : aides aux filières et micro-projets du F.D.I.A. 2012, en cofinancement avec les crédits européens (FEADER) ;
- Précise que cette subvention concerne les animations liées à la bourse d'échange et d'achat de parcelles forestières prévue dans la mesure 1 de la charte ;
- Impute la dépense correspondante à l'article 67452, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,